



Communiqué Mai 2020

Statut des agents, reprise d'activité... : le point d'Olivier Dussopt avec les partenaires sociaux

Lors de son audioconférence hebdomadaire avec syndicats et employeurs, Olivier Dussopt est notamment revenu ce jeudi 7 mai, sur la question du maintien des agents en ASA après le déconfinement ainsi que sur les récentes publications de décrets issus de la loi TFP.

A l'occasion de la dernière audioconférence avant le déconfinement rassemblant les partenaires sociaux, Olivier Dussopt est revenu sur certaines problématiques statutaires posées par le déconfinement. Le secrétaire d'Etat en charge de la fonction publique a également fait le point sur les prochaines publications de textes officiels et sur ceux en cours d'élaboration.

Les décrets parus et ceux en cours

Télétravail, aménagement de postes pour les agents en situation de handicap, plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique et congé parental. Le secrétaire d'Etat a rappelé la publication au JO d'une salve de décrets concernant les territoriaux, validés par les instances (CSFPT et Conseil commun) il y a plusieurs mois.

Olivier Dussopt a également indiqué aux organisations syndicales et aux employeurs territoriaux que plusieurs décrets étaient également dans le circuit des signatures ministérielles. A savoir : le texte concernant les procédures dérogatoires pour les agents en situation de handicap et celui encadrant l'octroi des primes exceptionnelles.

Concernant l'épineux dossier de la prime exceptionnelle pour les personnels des Ehpad, le secrétaire d'Etat a indiqué que le travail « était toujours encore en cours au ministère de la Santé en raison des divers interlocuteurs et tutelles. »

L'arrêté sur les déplafonnements des CET serait signé tandis que le décret s'appliquant aux collectivités territoriales serait en cours d'écriture. La mesure avait été annoncée la semaine précédente par le secrétaire d'Etat. Le décret pour la territoriale qui permettra la mise en œuvre du forfait mobilité durable dès le 11 mai est en cours de validation.

Enfin, un décret sur les titularisations pour les agents est en cours d'élaboration, à condition que les périodes de formation soient réalisées avant la fin juin 2021.

ASA et agents vulnérables

Parmi les nombreuses questions que pose le déclenchement du déconfinement dans les collectivités, celle des agents placés jusqu'ici en ASA pour garde d'enfant devient prégnante.

Interrogé à ce sujet, Olivier Dussopt a expliqué que du 11 mai au 1^{er} juin, le régime des ASA pour garde d'enfants restera inchangé. En revanche, à compter du 2 juin, il faudra une attestation de non-scolarisation (par manque de place, ou autre) pour bénéficier des ASA.

Si des parents refusaient de mettre leurs enfants à l'école après le 1^{er} juin, ils pourront le faire, mais ils devront poser des congés ou des RTT.

Pour les personnels vulnérables, Olivier Dussopt a indiqué que le télétravail devait être mis en place ou maintenu dans la mesure où l'activité de l'agent est télétravaillable. Sinon, le statut d'ASA perdure. Pour rappel, un agent peut-être déclaré vulnérable au regard des 11 critères établis par le Haut conseil de santé publique.

Congés et reprise d'activité

S'agissant des congés, le secrétaire d'Etat a indiqué que les congés bonifiés qui ne pourront pas être pris en 2020 seront reportés sur des années ultérieures.

Sur les congés imposés : les jours potentiellement imposables par l'employeur (de 5 à 10 jours), seront à prendre d'ici le 31 mai. La mesure ne pourra être applicable après cette date.

Autre précision du secrétaire d'Etat, les plans de reprise d'activités ne font pas l'objet d'un quelconque support juridique contrairement aux PCA. Olivier Dussopt a donc indiqué qu'une consultation du CHSCT ou du CT de la collectivité n'était pas obligatoire pour l'élaboration de la reprise des services.

La prochaine audioconférence aura lieu le jeudi 14 mai.

Source : la gazette des communes du 07/05/2020
